



Plan Local d'Urbanisme

Additif au
Rapport de
présentation

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil municipal de la Ville de
FAGNIERES
en date du :

13 nov. 2019

approuvant la modification simplifiée du PLU.

Le Maire,
Alain BIAUX :

MODIFICATION SIMPLIFIEE n°1

document

1.a

EVOLUTION DU PLU DEPUIS SON APPROBATION

1 - MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU 13/11/2019

L'objet de la modification concerne le secteur U2d. En rappel, le secteur U2d est desservi par l'avenue d'Épernay et la rue des Postes. Il s'agit d'une friche économique qui, en application du PLU en vigueur, est vouée à recevoir un programme d'aménagement d'ensemble tourné vers le logement mixte.

Plus précisément, cette modification, effectuée selon une procédure simplifiée, a pour objectif :

- d'ajuster l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°4 « Route d'Épernay/rue des Postes » en lien avec le projet d'aménagement souhaité (modification des principes de desserte, de l'offre en logements, etc.) ;
- de rectifier des dispositions réglementaires de la zone U2d dans la mesure où elles sont contraignantes à l'aménagement d'installations ou de constructions d'utilité publique ou d'intérêt général ;
- de compléter l'annexe n°1 « Quelles essences planter » du règlement littéral.